

Le VAE doit être éligible au bonus écologique

Le Club des villes et territoires cyclables et les entreprises de la Plateforme pour le vélo et les mobilités actives interpellent la Ministre de l'Environnement et le Secrétaire d'Etat aux Transports sur le bonus écologique élargi aux scooters électriques le 2 novembre et non aux vélos à assistance électrique (VAE). Ils s'étonnent qu'avec l'évaluation de ses bénéfiques et du potentiel de transfert modal dont il dispose, le VAE ne soit toujours pas éligible à cette incitation financière alors que le Gouvernement vient de fixer un objectif ambitieux d'augmentation de l'usage du vélo dans le cadre de la Stratégie de développement de la mobilité propre. Ils lui demandent donc d'élargir le bonus écologique à l'achat de vélos à assistance électrique en cohérence avec sa politique environnementale et en raison de son impact positif sur l'économie de notre pays.

Courrier du 15 novembre 2016 :

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement a annoncé le 2 novembre dernier la mise en place d'un bonus écologique pour l'achat d'un deux roues motorisé électrique venant compléter le bonus écologique pour l'achat de voitures électriques. Dans le cadre de la Stratégie de développement de la mobilité propre qu'il vient d'adopter et de la concertation engagée pour l'élaboration d'une seconde phase du Plan national d'actions pour les mobilités actives présentée en Conseil des ministres le même jour, nous constatons avec étonnement que l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) n'est pas éligible à cette incitation fiscale.

Avec étonnement parce qu'on dispose aujourd'hui d'un recul appréciable sur l'usage du VAE et sur son impact environnemental. Tout récemment, l'étude réalisée par l'Ademe sur l'évaluation des services vélos a mis en évidence que l'aide à l'achat de VAE entraîne une baisse notable de l'usage de la voiture.

Couplée à la location longue durée, cette aide représente déjà 650 à 1400 km en voiture évités par usager et 200 kg de CO2 économisés en moyenne. En outre, l'assistance électrique augmente fortement la portée du vélo avec une moyenne des distances parcourues de 7,6 km pour les trajets domicile-travail alors qu'elle est de 3,4 km à vélo standard.

Nous déplorons, de plus, que le Gouvernement n'ait pas pris en compte l'intérêt croissant des Français pour cette solution de mobilité et son impact sur l'économie de notre pays. Les ventes de VAE sont en constante progression –100 000 unités ont été vendues en 2015 – et ont un effet d'entraînement non seulement sur la production de ces vélos mais bien évidemment sur leur distribution, leur location et leur entretien entraînant dans les trois cas la création d'emplois à la clés, non délocalisables.

Le VAE, et les vélo-cargos à assistance électrique, fournissent un vrai service à la mobilité pour les Français et un outil puissant du report modal de la voiture solo vers les modes alternatifs. L'identification de cette solution dans la mise en œuvre de la stratégie de développement de la mobilité propre annexée à la programmation pluriannuelle de l'énergie s'impose aujourd'hui. Rappelons en effet qu'elle prévoit un report modal important de la voiture solo vers les modes actifs dont la part (marche et vélo), de 2,7 % (en 2008, en nombre de déplacements dans les transports de courte distance) à 12,5 % en 2030. Comment atteindre ces objectifs sans encourager des solutions qui ont déjà fait la preuve de leur attrait et de leur efficacité ? Comment atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone qui fixe une baisse des émissions de GES dans le secteur des transports de 10% sur la période 2019-2023 et de 21% sur la période suivante en omettant cette incitation ?

Nous, Club des villes et territoires cyclables qui rassemble plus de 1500 collectivités et acteurs économiques du vélo réunis au sein de la Plateforme du vélo et des mobilités actives, nous voulons croire que le Gouvernement va pallier cet oubli dans les meilleurs délais et élargir le champ d'éligibilité du bonus écologique au VAE comme alternative écologique dont l'impact est évalué.

Restant à votre disposition pour toute précision sur les bénéfices du VAE, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération respectueuse.

Pierre Serne, Président du Club des villes et territoires cyclables

Les acteurs de la Plateforme du vélo et des mobilités actives :

Jérôme Valentin, Directeur général de Cycleurope et Président d'UNIVÉLO

François Lucas, Président d'Arcade Cycles

Yves Salaun, Directeur général de la Manufacture française du Cycle

Grégory Trebaol, Directeur général du Groupe Easybike

Emmanuel Antonot et Greg Sand, cofondateur et dirigeants de Moustache Bikes

Thomas Coulbeaut, Président de Douze Cycles

Boris Wahl, Fondateur et dirigeant de Cyclable

Laurent Mercat, Président Directeur général de Smoove

Franck Brédy, Gérant de Velogik

François Schaub, Président de Green On

JeanChristophe Broggin, Directeur de Cyclables entreprises

François Lombard, Gérant de Neovelo

Charles Poretz, Président de Cyclez

Corinne Verdier, Présidente d'Altinnova

Grégoire Maes, Directeur général d'Abri Plus

Christophe Milon, Directeur d'EcoCompteur

Eric Blanchard, Directeur de Cyvea Prestations

Céline Noël, Directrice de REFABDIJON

Céline Seckler, Gérante de Clean Energy Planet

Gaël Sauvanet, Directeur de Geovelo

Communication Médias: CLC - T. +33 (0)1 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66

www.villes-cyclables.org